



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Distinction des congés maladie des congés maternité par la CARSAT

Question écrite n° 16905

Texte de la question

M. Stéphane Travert attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la distinction des congés maladie des congés maternité par la CARSAT. En effet, dans le cas d'un arrêt pour congé maternité précédé d'un congé maladie, certaines femmes ne peuvent pas fournir les justificatifs de paiement des indemnités journalières maternité perçues par la CPAM à l'époque (justificatifs perdus). De son côté, la CPAM n'est pas en mesure de fournir des duplicatas ou une attestation. Sans ces justificatifs et alors même que ces congés maternité sont inscrits par l'employeur sur les fiches de salaire, la CARSAT ne distingue pas la période de maladie de la période de maternité et comptabilise alors des trimestres de congé maladie. Or les femmes pouvant prétendre à un départ en retraite anticipé pour carrière longue doivent comptabiliser au maximum 4 trimestres de congé maladie et accident du travail. Elles se voient donc dans l'obligation de prolonger leur durée de travail afin d'obtenir le nombre de trimestres cotisés nécessaires pour prétendre à leur retraite. Aussi, il souhaiterait savoir quelle solution Mme la ministre pourrait apporter à ces femmes afin que les périodes de congé maternité et les périodes de congé maladie soient clairement différenciées, et que ainsi, ne soit prise en compte que la période réelle de congé maladie dans le décompte des services cotisés valables pour la retraite carrière longue.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16905

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1302

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)